

Fiche de mission MEMBRE DE LA COMMISSION « AXES THEMATIQUES »
--

Préambule

« Au niveau national, le conseil d'administration décide de la création de commissions dans des domaines qu'il juge utiles pour proposer et conduire les stratégies de l'association.

Chacune de ces commissions est régie par un cahier des charges approuvé par le conseil d'administration. Les commissions sont constituées :

- de membres désignés par les organisations adhérentes et par les « assemblées régionales »,
- et de membres désignés par le conseil d'administration.

Chaque commission est animée par un président, élu par les membres de la commission, appelé à rendre compte au conseil d'administration, qui en fait état lors de l'AG annuelle, du travail effectué par la commission chaque fois que le conseil d'administration le jugera nécessaire. »

(Article 9.1 du Règlement Intérieur du CCFD-Terre Solidaire validé par l'Assemblée générale du 29-30 août 2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 9 mai 2022).

Mission de la Commission « Axes Thématiques »

La Commission « Axes thématiques » (CAT) a pour objectif de mobiliser et de créer une synergie entre les différents leviers d'action du CCFD-Terre Solidaire autour des quatre champs thématiques prioritaires définis par le Rapport d'Orientations : Souveraineté Alimentaire, Migrations Internationales, Justice Economique, Paix et Vivre Ensemble.

La CAT reçoit mission du Conseil d'Administration pour proposer la déclinaison stratégique des notes de positionnement qu'il a adoptées sur les 4 thématiques prioritaires du Rapport d'Orientations.

C'est un lieu de réflexion et de prospective pour alimenter les stratégies d'action du CCFD-Terre Solidaire. C'est pour ses membres un lieu d'échange et de montée en compétence qui permet de connaître profondément l'action du CCFD-Terre Solidaire. L'ensemble des membres de la commission nationale se réunit annuellement en séance plénière.

La commission « Axes thématiques » se subdivise en 4 sous-commissions correspondant aux 4 champs thématiques prioritaires du Rapport d'Orientations :

- Souveraineté Alimentaire
- Migrations Internationales
- Justice Economique
- Paix et Vivre Ensemble

Principales missions d'une sous-commission thématique

Les sous-commissions thématiques ont pour objet de proposer au Conseil d'Administration une déclinaison stratégique triennale (feuille de route) sur sa propre thématique, sur la base des orientations identifiées dans la note de positionnement adoptée par le Conseil d'Administration.

Ainsi la sous-commission veille à garantir l'articulation du partenariat international, du plaidoyer et de la mobilisation citoyenne dans les déclinaisons stratégiques triennales.

Sur cette base, et après validation de la déclinaison stratégique par le Conseil d'administration, elle est consultée et donne son avis chaque année sur un plan d'action proposé par l'équipe thématique transversale salariée.

Les sous-commissions thématiques choisissent leur rythme et modalités de rencontres. En moyenne, les sous-commissions se réunissent 3 à 6 fois dans l'année, la plupart du temps en visioconférence.

Les bénévoles sont élus pour une sous-commission thématique et de ce fait font partie de la CAT.

J'ai été élue comme facilitatrice afin d'animer cette sous-commission Justice Economique et de permettre à chaque membre d'y trouver sa place. Pour cette première étape nous avons identifié 2 axes stratégiques que nous devons croiser avec ceux des autres sous-commissions, afin de les proposer au Conseil d'Administration. Mon rôle est aussi de faire en sorte que chaque membre ait le même niveau d'information. Ce travail nous fait changer de posture et responsabilise les bénévoles adhérents de l'association. C'est stimulant mais exigeant.

Odile DELHAYE, bénévole en Lorraine

Engagements des membres de la Commission « Axes Thématiques »

Les membres de la CAT doivent :

- être adhérent.e au CCFD Terre Solidaire et avoir pris connaissance et respecter la charte du bénévole adhérent ;
- s'engager à participer aux réunions de la CAT et à consacrer le temps nécessaire à leur préparation ;
- être un membre actif engagé, acteur.trice de projets régionaux, diocésains ou locaux ;
- avoir une appétence, un intérêt, pour une thématique ;
- être disposé.e à se former et à transmettre à la région ce qu'elle.il a découvert dans cet engagement national ;
- être disponible pour participer aux assemblées régionales annuelles.

Durée de la mission

Conformément au cahier des charges de la Commission « Axes Thématiques » approuvé par le conseil d'administration, les membres des commissions nationales ont un mandat de 3 ans renouvelable une fois.

Avec tous nos remerciements et encouragements pour votre engagement !